

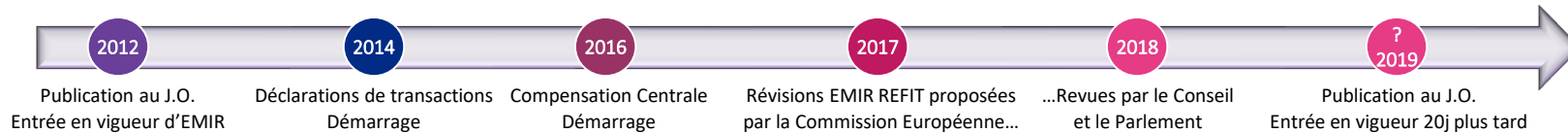


LE CONTEXTE

Le règlement « **EMIR** », dont l'application s'échelonne depuis 2014, aborde les problèmes observés dans le fonctionnement du **marché OTC** ou «de gré à gré ». Depuis 2015, la **Commission Européenne réévalue ce règlement EMIR en profondeur** au sein d'un programme REFIT plus global (revue et adaptation des réglementations déjà en application).

Les révisions proposées en Mai 2017, dites EMIR 2.1, visent à **proportionner les contraintes** réglementaires à la taille des acteurs soumis. Le nouveau règlement, en cours de finalisation entre Parlement, Conseil & Commission Européenne, devrait être adopté au printemps 2019, il s'accompagnera de **nouvelles spécificités** en accord avec l'ESMA.

Une fois validé leur contenu par les instances européennes, les exigences devraient s'appliquer rapidement (avant l'été 2019).



LES IMPACTS

PRINCIPALES LIMITES D'EMIR

- **Lourdeur administrative** de la mise en conformité
- **Règles hétérogènes** selon les acteurs
- **Contraintes disproportionnées** selon les acteurs.



PRINCIPALES MESURES DE EMIR 2.1

Compensation centrale :

- une **Exemption** est prévue pour une **nouvelle catégorie** de **contreparties financières** – les SFC pour **Small Financial Counterparties** – dont les positions sur les dérivés de gré à gré ne dépassent **aucun** des seuils de compensation.
- une **Exemption temporaire (de 3 ans)** est prévue pour les **fonds de retraite**.
- une **Limitation** de l'obligation à la seule classe d'actifs pour laquelle des **contreparties non financières** – les NFC pour **Non Financial Counterparties** – dépassent au moins un des seuils de compensation et sont alors des **NFC+**.

Déclaration à un Trade Repository agréé :

- **Disparition** de l'**exigence de déclaration** du stock de transactions historiques (backload) et pour les transactions face à contreparties intragroupes de type NFC
- **Délégation systématique** de déclaration à 1 FC faisant face à 1 NFC, sauf contordre



NOTRE INTERVENTION

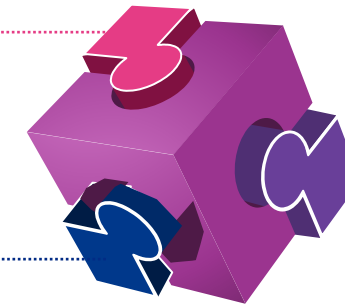
Dans le cadre d'un programme EMIR REFIT, **Beam Advisory vous propose son assistance sur plusieurs types de chantier**, notamment :

CHANTIER PROCESS

Réviser les process suite aux évolutions des exigences de clearing & de déclaration

COORDINATION DU PROJET / PMO

Pilotage des chantiers & gestion du changement



CHANTIER IMPACTS SI / MOA

Revue des règles de gestion et paramétrage des seuils (compensation) selon la nature des contreparties



ATOUTS BEAM



Expertise en projets réglementaires – analyse des exigences et des impacts (interventions réalisées : EMIR, DFA, MIFID II, IFRS9, FRTB...)



Coordination IT/Métiers – coordination dans le cadre de la réalisation par l'IT des besoins métier



Conduite du changement – gouvernance, change management, PMO & gestion de projet



Revue des processus – processus métiers, définition de modèles opérationnels cible